

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure
Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
BOURSE du TRAVAIL
18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements
S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT
Six mois 0 80
Un an 1 50
Pour l'Étranger le port en sus.

COMMISSION D'ORGANISATION DU

CONGRÈS NATIONAL

CORPORATIF DE 1894

(Décision des Congrès de Marseille 1892 et de Paris 1893)

AUX SYNDICATS OUVRIERS ET GROUPES CORPORATIFS DE FRANCE
CAMARADES,

Doublement autorisés à organiser le Congrès National des Syndicats Ouvriers de France en 1894, une situation nouvelle et difficile nous a été créée.

Deux organisations différentes et cependant composées d'éléments semblables nous chargeaient d'organiser un Congrès National des Chambres Syndicales dans notre ville.

Une question capitale se posait : Devions-nous organiser deux ou un seul Congrès ?

Tous nos efforts ont tendu à faire cesser cette année cette division déplorable qui existe relativement à la tenue des Congrès Nationaux entre la *Fédération des Syndicats* d'une part, et la *Fédération des Bourses du Travail*, de l'autre.

Pouvons-nous plus longtemps, et pour la plus grande joie de nos ennemis, étaler le triste spectacle de nos dissentiments,

Non !

C'est pourquoi, nous élevant au-dessus de toutes les considérations personnelles, nous avons songé à nous adresser directement à *ceux qui ont seuls le droit de commander*, à tous les Syndicats Ouvriers sans distinction.

Les résultats de cette loyale consultation n'ont pas été douteux. Toute la masse des organisations qui nous ont répondu, à part quelques insignifiantes unités, s'est prononcée pour la tenue d'un seul Congrès National à Nantes.

Malheureusement l'une des deux parties (*la Fédération des Syndicats*) siégeant à Marseille, obéissant à un détestable culte d'étiquette, nous a retiré le mandat d'organiser à Nantes le Congrès et en a chargé une autre ville.

Et cette œuvre de sectarisme a été décidée comment ?

• Après consultation des ex-délégués du Congrès de Marseille, autant de citoyens ayant perdu tout titre en la matière depuis leur retour à leur Syndicat et le dépôt de leur rapport.

Camarades de tous les Syndicats, vous déjouerez cette manœuvre néfaste. Vous serez avec nous en déclarant seuls souverains, vos organisations syndicales et vos groupes ; vous foulerez aux pieds tous les sentiments de personnalités et au-dessus de toutes les rivalités vous ferez planer l'intérêt général.

Tous au Congrès de Nantes !

Vivent les Syndicats Ouvriers !

LA COMMISSION D'ORGANISATION

SOMMAIRE

Commission d'organisation du Congrès National. — Convocations.

Partie Officielle. — Comité général. — Commission du Congrès. — Rapport de la Commission du Congrès de Nantes, etc. — Procès-verbal de la réunion plénière.

Partie non Officielle. — Le Congrès Ouvrier de Nantes en 1894 et le Conseil Municipal. — Au sujet de la rue du Calvaire. — La victoire de Trignac.

CONVOICATIONS

Comité général. — Le mardi 19 juin, à 8 heures du soir.

Commission exécutive. — Les mardis 12 juin et 26 juin, à 8 heures du soir.

Comité de Vigilance. — Le mardi 3 juillet, à 8 heures du soir.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 15 mai 1894

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence du citoyen Riot.

Assesseurs : Richard, Ledunois.

Sont absents : Martin, Jorau, Mainvielle, Bruneau, Mahaud, Ocio, Wagner, Pavageau, Babonneau, Juvin, Leball, Leballif, Louis, Ruellaud, Chaussepied, Martin, Mestayer, Gergaud, Guinet, Etienne Godron, Lemoullec, Menier, Lanou, Morice, Bonin, Richard, Legars, Letessier, Bouchereau, Thil, Goulay, Joguet, Jean Tisseré, Hervé, Guinet, Cathelineau, André, Piou, Merveilleux, Téfo, Leroyer, Denis.

Excusés : Texier, Douillard, Bras, Marchand, Tulève, Moreau, Viel, Chasle et Brasseur.

Lecture d'une lettre de M. le maire, nous reprochant d'avoir autorisé des conférenciers étrangers à parler à la Bourse.

Réponse du Conseil d'administration de la Bourse à M. le maire au sujet de la lettre ci-dessus.

Codet fait ressortir que le citoyen Poulain est syndiqué et que lors de la fondation de la Bourse, d'accord avec Messieurs les conseillers municipaux, il était bien dans leur esprit qu'il n'y aurait que les syndiqués qui feraient des conférences ou prendraient la parole. Mais, dit-il, nous avons pourtant toléré M. Roch.

Le Biboul dit que c'est bien le terme syndiqué et non salarié que les commissions municipales et ouvrières avaient dans l'esprit. Qu'il est très regrettable qu'un conseiller ou un député ouvrier élu n'ait pas le droit de parler, puisqu'il est syndiqué.

L'article du règlement ayant une lacune, il en propose la révision.

Colombe demande à Le Biboul qu'il veuille bien écrire à la Commission des règlements pour la révision de l'article qu'il propose.

Le citoyen Ledunois donne lecture de son rapport sur la grève des fileuses.

Blanchard donne lecture de son rapport sur la grève de Trignac.

Colombe soumet au Comité général une proposition émanant de la Commission exécutive qui, pour suffire à notre Caisse de secours, propose d'organiser un concert-

bal au Théâtre de la Renaissance. — Adopté.

Chevé donne lecture d'une phrase de la préface du rapport du Congrès de Zurich, que le Syndicat des tourneurs a fait imprimer, quoique insultant la Bourse du Travail, et demande que ce rapport ne soit pas vendu à la Bourse.

Codet dit qu'il n'était pas à son Syndicat le jour où cela a été approuvé, car il aurait, certes, discuté cet imprimé, et dit que nous en avons assez avec ce rapport et que si l'on veut qu'il soit vendu, que le Syndicat qui l'a fait imprimer s'en charge, mais qu'il disparaisse de la Bourse du Travail.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le secrétaire adjoint, E. TEMPLÉ.

Séance du jeudi 24 mai 1894

La séance est ouverte à 8 h. 35.

Président : Paon. — Assesseurs : Brault et Juguet.

Présents : Codet, Blanchard fils, Ulliac, Charrier, Texier, Harel, Boishardy, Desourme, Béty, Paon, Josselin, Rousselot, Louis, Cadieu, Ruellaud, Ribrac, Bras, Marchand, Titon, Auffray, Chauvin, Cornier, Martin, Guérin, Chauvière, Perrin, Guinet, Colombe, Brault, Ollivier, Legoyat, Lanou, Baugars fils, Malville, Niel, Riot, Richard, Ledunois, Letessier, Rambaud, Bouchereau, Thil, Le Biboul, Edlin, Guillet, Chénorio, Lacoq, Flécher, Leconte, Lagarde, Bisséré, Berthier, Peltier, Le Palmec, Vallée, Juguet, Guinet, M^{mes} Legouarn et Crosnier, Dudot, Riou, Chevé, Brasseur, Blin, Leroyer, Denis, Chauveau.

Excusés : Lecoq, Tulève, Hougmard, Menier, Moreau, Renaud, Châle, Lamandé.

Au début de la séance, Le Palmec se plaint de n'avoir pas reçu de convocation pour la réunion actuelle.

Colombe répond que les convocations ont été remises à la poste, et qu'on ne peut lui attribuer les inexactitudes de ce service.

Colombe lit une lettre du citoyen Tulève qui est à Trignac, et qui envoie au Comité général, avec ses amitiés personnelles, le bonjour fraternel de tous les camarades de Trignac. (Approbation.)

Il est procédé ensuite à la lecture de la circulaire de la Fédération des Bourses de France sur le Congrès des Bourses en vue du Congrès de Lyon. Cette lecture est suivie d'une circulaire de R. Cordier à Colombe, sur les vues à suivre.

Le Biboul lit son rapport pour l'envoi à Lyon d'un délégué chargé de représenter la Bourse de Nantes au Congrès de Lyon.

Le Palmec dit qu'après avoir été à Marseille, nous avons eu un mandat ferme pour le Congrès des Chambres syndicales. Il constate que depuis la situation n'est pas nette. C'est qu'au lieu de s'occuper du mandat de Marseille, on semble avoir une préférence pour celui de Paris.

Colombe. — Nous n'avons jamais entendu faire de confusion entre le Congrès de Lyon et celui de Nantes. Nous avons fait pour le mieux. Nous avons voulu faire l'union et rien de plus. Il lit ensuite une lettre qu'il a écrite à Jean Coulet.

Il faut remarquer qu'il ne veut pas toucher ni à l'une ni à l'autre des deux fédé-

rations; il n'a jamais été dans son esprit que d'organiser un seul Congrès qui réunisse les forces prolétariennes.

Le Palmec. — A notre arrivée de Marseille nous avons déposé notre mandat entre les mains des Syndicats nantais qui avaient pour devoir celui de le respecter.

Le Dunois. — Vous avez vu tous les Syndicats aller à Paris où 1,013 Chambres syndicales étaient représentées. A l'heure actuelle, la Fédération des Syndicats désire l'union et à défaut des Syndicats on aurait pu s'adresser aux délégués qui les représentaient.

Le Biboul. — Non seulement nous avons accepté de faire les deux Congrès, mais Marseille nous refuse catégoriquement le droit de faire le Congrès des Chambres syndicales. Il dit que Le Palmec a été témoin des efforts tentés par la commission du Congrès de Nantes pour rapprocher les deux Fédérations et lui reproche d'avoir quitté la commission pour avoir été mis en minorité.

Le Palmec déclare que s'il a donné sa démission c'est parce qu'il voyait qu'il ne pouvait continuer. Il croit que la scission va régner parmi les Syndicats.

Le Biboul réfute les assertions de Le Palmec.

Chevé. — On parle toujours du mandat de Marseille, mais on oublie de rappeler celui de Paris, c'est-à-dire des Chambres syndicales adhérentes aux Bourses du travail. Dans l'un et l'autre de ces Congrès nous étions représentés. Après sollicitations, nous avons reçu le mandat de faire le Congrès. Depuis nous avons pensé qu'il était bon de faire un rapprochement, c'est-à-dire l'union entre ces deux grandes Fédérations; nous aurions accompli un acte qui aurait été vivement apprécié par le prolétariat français. Mais Marseille animé par on ne sait quelles intentions nous répond : non, et nous retire le mandat qu'elle nous avait confié.

Devant cette situation nous devons continuer notre route et travailler encore davantage pour la réussite de notre Congrès.

Codet. — L'union était demandée par les travailleurs de France. Nous avons fait une chose que tous les Congrès n'ont pas faite. Nous avons consulté tous les délégués et c'est la force que nous avons questionnée.

La commission du Congrès n'est pas restée inactive. Elle a fait son devoir en questionnant tous les travailleurs afin de donner une plus grande force au prochain Congrès.

Le secrétaire général lit une lettre de R. Cordier.

Le Biboul présente quelques observations et termine en disant que l'état est tellement aigüé que les choses ne peuvent pas s'arranger.

Colombe donne lecture d'une lettre adressée, à Paris, au citoyen Briand à propos de la fermeture de la Bourse et lui donnant mandat de représenter la Bourse de Nantes à Paris.

Le Palmec. — C'est quand la fermeture de la Bourse de Paris a été faite que vous avez écrit à Briand. Vous ne deviez pas écrire.

Colombe réfute les assertions de Le Palmec.

Le Palmec conteste la valeur du mandat du délégué au Congrès de Paris et dit que le Comité général n'a point voté son envoi.

Chevé. — Voici comment les choses se sont passées : le secrétaire général n'ayant pas le temps de convoquer le Comité général, il consulta la Commission exécutive, qui décida de mandater un délégué à Paris.

Ce vote a été ratifié par le Comité général.

Codet reproche à Le Palmec de venir récriminer sur un ordre de choses légalement faites. Nous avons posé des questions à Jean Coulet quand il est venu ici, il a temporisé et a dit finalement : Eh bien, quand les syndicats seront présents ici ils sauront faire leur devoir.

Le Biboul. — Il faut aller à Lyon dans l'intérêt général de notre Congrès.

Le président met aux voix les conclusions du rapport Le Biboul, qui est adopté.

Chevé appuie le rapport et donne, au point de vue financier, quelques détails.

Un échange d'observations a lieu à ce sujet entre plusieurs citoyens.

Le Biboul croit être l'interprète de la commission du Congrès. Il propose l'envoi à Lyon du citoyen Colombe et émet les propositions suivantes :

La première, sur l'envoi d'un délégué, est adoptée.

La deuxième charge le délégué d'un ordre du jour étudié, afin qu'il puisse discuter les difficultés matérielles du mandat à donner.

Ledunois. — Si on peut envoyer un délégué sans toucher aux caisses, il n'y voit pas d'inconvénient à son envoi ; s'il en est autrement, il proteste contre l'envoi d'un délégué.

On passe au vote pour l'envoi d'un délégué à Lyon.

Au dépouillement, on relève 64 bulletins.

Colombe obtient 48 voix.

En conséquence, le citoyen Colombe est nommé délégué de Nantes au Congrès de Lyon.

La séance est levée à 10 h. 3/4.

Le Secrétaire de séance, BRASSEUR.

COMMISSION DU CONGRÈS

Séance du 12 mai

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence du citoyen Ribrac.

Présents : Le Biboul, Blanchard, Boishardy, Bras, Brasseur, Cadieu, Chevé, Codet, Colombe, Mme Crosnier, Ledunois, Ribrac, Richard, Riou.

Excusés : Moreau, Tulève.

Absents : Paon, Rambaud, Templé.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le secrétaire général dit que la commission s'était ajournée à quinzaine et qu'il a convoqué par suite d'une lettre de Jean Coulet, secrétaire de la Fédération des Chambres syndicales de Marseille, qui retire à Nantes le mandat d'organiser le Congrès.

Aussitôt la réception de cette lettre, il a écrit à Paris, au citoyen R. Cordier, secré-

taire de la Fédération des Bourses du Travail.

La Commission approuve la conduite du citoyen Colombe.

Il est ensuite donné lecture de la lettre de R. Cordier approuvant la conduite tenue par la Commission du Congrès de Nantes.

Le Dunois croit qu'il serait bon d'écrire à Marseille.

Codet. — Il s'agit de suivre notre chemin et de prendre avis des Chambres syndicales ; mais sans donner des arguments pour pouvoir lutter contre nous.

Chevé dit qu'il ne voit pas qu'il y ait lieu à répondre.

Colombe propose d'accuser réception de la lettre de Jean Coulet et de lui faire connaître que nous organisons le Congrès des Chambres syndicales de France.

Chevé voudrait que l'on adressât une lettre à toute la presse française, afin de faire connaître la situation qui nous est créée par la Fédération des Chambres syndicales.

Le Biboul discute sur le titre que l'on devra mettre, à l'avenir, sur nos convocations.

Codet. — La Fédération des Chambres syndicales n'a pas le droit de nous retirer le titre de la Fédération des Bourses ; elle se dérobe à tous les points de vue. Sur un point de leur article, ils ont tort.

Le Biboul. — Il faut qu'au-dessus de notre convocation, il y ait quelqu'un qui convoque. Il faut qu'il y ait quelque titre pour l'organisation du Congrès.

Riou. — Il faudrait savoir quels étaient les syndicats présents à Marseille et leur demander leur avis. Ils verront les efforts qui sont tentés et sauront faire leur devoir.

Le Dunois. — Puisque nous avons mandat de faire le Congrès, ils ne peuvent pas nous empêcher de le faire.

Richard. — Coulet est venu ici avec un mandat de Marseille. On aurait voulu que Nantes fasse deux Congrès ; il s'appuyait sur ce qui avait été décidé antérieurement ; mais ce que l'on ne peut nous retirer, c'est l'avis des Syndicats qui concourent à l'émancipation des travailleurs. Ce n'est qu'après les avoir consultés que nous pourrions mettre le titre de Fédération des chambres syndicales et groupes corporatifs.

Le Dunois. — Le Conseil national n'a pas le droit de dicter des lois.

Chevé. — Nous n'avons pu obtenir de Jean Coulet aucune bonne raison lorsqu'il est venu à Nantes.

Codet. — Coulet est venu de Marseille afin de brouiller les cartes. Il pouvait parfaitement écrire ce qu'il est venu nous dire. Nous pouvons dire que nous avons reçu mandat de Marseille d'organiser le Congrès, de même que nous l'avons obtenu à Paris.

Le Biboul. — C'est fini avec Marseille. Il est clair qu'ils veulent pousser le sectarisme jusqu'au bout. Ils nous interdisent leur titre pour Nantes, et si nous le prenions, ils nous traiteraient volontiers d'extorqueurs ; légalement ils auraient raison.

Chevé. — En prenant le titre de Fédération des Bourses, nous restons dans le droit strict.

Codet croit que nous pourrions laisser leur titre, et mettre : Mandat donné au Congrès de Marseille.

Chevé croit qu'en prenant le titre de Fédération nationale, ils pourraient s'en servir pour faire échouer notre Congrès.

Une proposition ainsi conçue, émanant des citoyens Colombe et Blanchard, est soumise à la commission :

Congrès national des Chambres syndicales et Groupes corporatifs ouvriers de France. — Décision du Congrès de Marseille, organisé par la Fédération nationale des Syndicats, septembre 1892. — Décision du Congrès de Paris, organisé par la Fédération nationale des Bourses du Travail, juillet 1893. — Ratifié par la consultation faite par la commission d'organisation nommée par les syndicats nantais.

Colombe. — Nous ne pouvons pas mettre le titre Fédération nationale des Bourses, mais Congrès unique de Nantes. Nous nous inspirerons des deux Congrès. Nous avons consulté les syndicats de France en vertu des décisions prises au Congrès de Paris.

Le Biboul. — Il faut que la convocation à ce Congrès fasse appel à tous les Syndicats de France.

Colombe. — Si nous étions restés en bons termes avec la Fédération nationale, nous devrions leur accuser réception de la lettre et leur faire connaître notre manière de voir. Il faut les consulter.

Codet. — Cela n'avancera pas à grand-chose.

Colombe. — C'est leur faire connaître ce qui a été décidé.

Le Biboul. — Pourquoi ne leur soumettrait-on pas cet avis ? Rien ne peut être au-dessus des Syndicats français.

Après ces explications, la proposition Blanchard-Colombe est adoptée.

Le Biboul. — Le complément ne peut être fait que par Paris.

Chevé appuie. Si toutefois il est écrit à Jean Coulet, il serait bon de lui rappeler ceci : « Puisque vous dites que ce sont les délégués qui sont maîtres souverains, pourquoi n'avoir pas consulté ceux de Nantes ? »

On reprend la lecture de la correspondance.

Comme réponse à la lettre de Toulouse, Codet demande qu'il soit envoyé à Lyon, pour le Congrès, un délégué qui serait chargé de fournir les renseignements sur l'antagonisme qui existe entre Nantes et Marseille et expliquer la ligne de conduite que nous avons tenue ici.

Approbaton.

Il est ensuite rendu compte par Le Biboul de la visite faite près des conseillers municipaux, au sujet d'une subvention en faveur du Congrès.

La séance est levée à 11 heures.

Séance du 19 mai

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence du citoyen Richard.

Présents : Blanchard, Boishardy, Bras, Brasseur, Cadieu, Chevé, Codet, Colombe, Le Biboul, Paon, Rambaud, Ribrac, Richard, Riou.

Excusés : Le Dunois, Moreau, Templé, Tulève, M^{me} Crosnier.

Au début de la séance, Paon déclare à la

commission qu'il n'a pas reçu de convocation pour la dernière séance.

Colombe dit qu'il a convoqué par lettre. Il peut se faire que ce soit de sa part un oubli bien involontaire.

Paon ne croit pas que Marseille ait le droit de nous retirer le mandat de faire à Nantes le 6^e congrès.

Le secrétaire général donne lecture de la lettre qu'il a écrite à Marseille au nom de la commission du congrès.

Cette lecture est suivie de celle d'une lettre adressée par Colombe à R. Cordier, lui faisant part de la décision prise par Marseille. (Approbation.)

Lettre de Troyes du secrétaire Boutet-Villain, faisant connaître les vues qu'il se voit obligé de suivre.

Il est donné lecture de divers articles du *Bulletin* de la Bourse de Marseille.

Chevé demande à la commission d'ajouter un ou deux camarades à Colombe.

Le Biboul. — Etant donné le manifeste de Marseille, il s'agirait de savoir quel est le genre de circulaire que nous comptons élaborer.

Chevé. — Il faut faire l'union et ne reculer devant aucun sacrifice.

Colombe est d'avis d'envoyer une circulaire le plus tôt possible et de la répandre partout.

Chevé. — Il faut comparer dans la circulaire le rôle que joue Marseille au détriment du Congrès de Nantes, primitivement fixé par elle. Il ne faut pas rester dans l'incertitude, il faut travailler encore davantage.

Colombe donne lecture d'une lettre du *Bulletin* métallurgiste, bienveillant au Congrès de Nantes.

Codet. — Il faut faire cesser la division, et faire comprendre les bienfaits que le Congrès compte apporter.

Chevé présente quelques observations dans ce sens.

Colombe donne lecture d'une lettre qu'il a écrite à M. le Maire de Nantes, complétant la première, au sujet du prochain Congrès.

Envoi des ouvriers des ports et docks de Marseille pour le Congrès, 10 fr. ; des ouvriers en fermoirs de bourses et portemonnaies de Paris, 3 fr. ; des passementiers à la barre, 5 fr.

Lettre de Saint-Nazaire au sujet des délégations à envoyer à Lyon et de l'entente à donner à cette question.

Colombe fait savoir qu'il a écrit à Cholet, Angers, Rennes, et que ce n'est que lorsque l'on aura l'ensemble de vues que l'on pourra envoyer des délégués.

Lettre-circulaire de la Fédération des Bourses de France sur le Congrès de Lyon et donnant les vues à suivre pour les Congrès à venir.

Codet. — Voilà une circulaire qui va faire beaucoup de bien à celui de Nantes, car ce sont nos idées que l'on propage.

La proposition de la Commission pour l'envoi à Lyon d'un délégué faisant partie de la Commission d'organisation est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Le Biboul propose pour des raisons budgétaires, l'envoi d'un citoyen dont les frais seraient partagés par les Bourses du Travail de l'Ouest qui se reposeront sur un délégué choisi et proposé par Nantes.

Codet craint que cette proposition soit mal envisagée par les autres Bourses.

Le Biboul. — Nous avons des raisons suffisantes, et s'ils ne s'en contentent pas, nous enverrons le délégué à nos frais.

Riou fait des observations sur le choix du délégué car il peut amener des contestations.

Paon. — Quand nous aurons expliqué nos raisons à Saint-Nazaire ils se rendront compte des sentiments qui nous animent.

Le Biboul. — Si nous écrivons à Saint-Nazaire, nous leur dirons que nous ferons au mieux de nos idées et sans blesser personne.

Codet. — Pour écrire, il faut attendre la décision du Comité général et nommer un rapporteur.

Colombe demande que la question soit portée d'abord à la Commission exécutive et de désigner un rapporteur.

Le citoyen Paon est nommé rapporteur à cette Commission et Le Biboul est désigné au Comité général comme rapporteur. La séance est levée à 11 heures.

Séance du 26 mai 1894

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence du citoyen Riou.

Sont présents : Boishardy, Brasseur, Codet, Colombe, Ledunois, Paon, Rambaud, Richard, Riou, Le Biboul, Mme Crosnier, Cadieu, Blanchard.

Excusés : Moreau, Tulève.

Lettre des Bourses du Travail de France, de Rieul-Cordier à Colombe, au sujet du Congrès.

Réponse du secrétaire général.

Lettre de l'Union des Mécaniciens demandant des renseignements sur les questions qui seront traitées au Congrès de Nantes et si elles ne seront pas complétées.

Quelques échanges d'observations sont présentés sur cette lettre par plusieurs citoyens de la commission.

Il sera répondu à l'Union des Mécaniciens par le secrétaire général.

Lettre de Colombe à la Bourse de Saint-Nazaire au sujet du Congrès de Lyon et faisant connaître qu'il a été désigné comme délégué par Nantes.

Lettre de Colombe à la Bourse de Rennes, afin de lui demander si elle compte envoyer un délégué à Lyon ; au cas contraire, Colombe, désigné par Nantes, le remplacerait.

Lettres à Angers, Saumur et Cholet leur faisant connaître la décision prise par Nantes qui a désigné le citoyen Colombe au Congrès de Lyon.

Le trésorier rend compte à la commission du Congrès de la situation financière, sur les versements qu'il a été obligé de faire aux administrateurs de la Bourse en attente de la subvention municipale. Les sommes empruntées provisoirement seront remises intégralement à la source où elles ont été puisées.

La commission partage l'avis d'envoyer aux conseillers municipaux qui ont soutenu notre cause près du Conseil municipal une lettre de remerciements pour l'appui bienveillant qu'il nous ont donné.

Cette proposition est adoptée, moins une voix et une abstention. La lettre sera rendue publique.

Codet demande s'il ne serait pas bon de parlementer près des Chambres syndicales au sujet de notre Congrès, afin de leur demander leur avis. Une conférence est nécessaire.

Un échange d'observations a lieu à ce sujet.

Le Biboul croit qu'il serait bon d'attendre afin de leur soumettre la besogne faite et leur montrer les bienfaits qui peuvent résulter des Congrès.

Plusieurs membres. — Il ne faudrait cependant pas attendre la veille du Congrès.

Chevé. — Le rapport servirait d'entrée en matière.

La Commission décide qu'une convocation spéciale à une réunion plénière sera faite par la voie de la presse et qu'une lettre sera envoyée aux présidents ou secrétaires de Chambres syndicales afin de les prier d'assister à notre conférence et d'envoyer des syndiqués qui désireraient être éclairés.

L'avis de divers membres est de faire la convocation le plus tôt possible.

La réunion plénière est fixée au dimanche 3 juin, à 2 heures.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Séance du samedi 2 juin

La séance est ouverte à 9 h. 1/4, sous la présidence du citoyen Tulève.

Il est donné lecture d'une lettre de J. Braun, délégué de Nantes à la Fédération des Bourses, sur les bienfaits que peut faire naître à Nantes l'union pour un Congrès unique.

Lecture des correspondances.

Le Biboul rapporte sur les questions reçues pour le Congrès de Nantes, émanant toutes des syndicats de France.

Dans son rapport, il fait ressortir que certaines propositions doivent avoir la priorité, tandis que d'autres tout aussi intéressantes pourront venir dans les Congrès suivants.

Tulève demande que, pour que ces questions deviennent pratiques, il faut qu'elles soient étudiées à tour de rôle pour les semaines suivantes, selon ce qu'elles comportent.

Codet. — Notre Congrès nous rapproche tous les jours de l'époque, et nous n'avons pas de moments à perdre.

Tulève. — Il s'agit de faire vite, le Congrès de Lyon nous talonne ; nous devons nous éclairer davantage sur les questions les plus ardues.

Chevé. — Le Biboul a fait là un grand travail. Il faut remarquer que ce sont des idées émises, claires et précises.

Le Biboul croit que le contrôle peut se faire sur le travail qu'il a compulsé.

Tulève rend justice à Le Biboul, mais il y a lieu de faire un classement des propositions relevées par le rapporteur.

La proposition de passer à la discussion des articles concernant les syndicats qui ont envoyé leurs réponses est adoptée.

Une discussion sur ce chapitre s'engage entre Le Biboul, Chevé et Tulève.

Le Biboul croit que l'on pourrait discuter, les avis étant partagés. Il développe les vues diverses et les divergences d'idées

que contiennent certaines réponses du questionnaire.

Tulève rappelle que c'est l'union qui seule présidera à l'entente, et que c'est vers un règlement unique que l'on doit aller, car lorsque les deux Fédérations seront réunies, on pourra y encadrer les forces prolétariennes.

Codet. — Nous avons suivi notre ligne de conduite et nous n'y avons pas dérogé.

Tulève. — Nous ne pouvons pas prévoir ce qui sera soumis au Congrès. Les questions ayant besoin d'être mûrement étudiées, il demande que l'on fasse un classement net afin que l'on soit éclairé définitivement.

Le Biboul ne partage pas cet avis, il prétend que les questions sont définies par son rapport et se base sur les questions données.

Riou. — Les réponses étant connues, on ne doit statuer que sur la majorité des réponses données, et le rapport en fait foi.

Les conclusions du rapport Le Biboul, mises aux voix, sont adoptées.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le secrétaire adjoint, BRASSEUR.

RAPPORTS

1^o De la Commission du Congrès de Nantes au sujet du Congrès de Lyon

Citoyens,

Le Comité général chargeait, à sa réunion du 20 février dernier, la Commission du Congrès national de Nantes de s'occuper en même temps que de ses travaux propres, du travail relatif au Congrès spécial des Bourses du Travail devant avoir lieu à Lyon au mois de juin prochain.

Votre Commission du Congrès de Nantes, s'inspirant de ce mandat et constatant d'un autre côté la difficulté, pour notre institution, d'envoyer un délégué nantais à ce Congrès, décidait, à sa réunion du 24 février, de faire appel aux autres Bourses de la région se trouvant, par la modicité de leur budget, devant les mêmes difficultés pour envoyer à Lyon un délégué collectif.

Cette proposition fut faite aux Bourses de Saint-Nazaire, Angers, Cholet.

On les avisait, par suite, de bien vouloir désigner un candidat, le tirage au sort devant décider de la ville qui aurait l'avantage de posséder ce délégué.

La ville de Saint-Nazaire, seule à ce jour, a désigné le citoyen Lebrun comme candidat. Angers et Cholet se préparaient à nous répondre, lorsqu'un événement, sinon inattendu, du moins d'une très grande importance, se produisit ces jours derniers au sujet du Congrès national de Nantes.

Le secrétaire général de la Bourse du Travail recevait, en effet, à la date du 7 mai 1894, la lettre suivante du citoyen Jean Coulet, secrétaire de la Fédération nationale des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France :

Marseille, 6 mai.

A la Commission d'organisation du 6^e Congrès national de la Fédération des Syndicats et Groupes corporatifs ouvriers de France, à Nantes,

Citoyens,

A la date du 23 septembre 1892, les 132 délégués au 5^e Congrès national des syndicats ou-

vriers de France donnaient mandat — sur leur demande — aux citoyens Colombe et Le Palmec, délégués de la Bourse du Travail de Nantes, d'organiser, en 1894, le 6^e Congrès de la Fédération nationale, dans cette ville.

Ces délégués avaient un mandat bien déterminé. Vous avez cru devoir ne pas vous en tenir strictement à la résolution du 5^e Congrès, en essayant de vouloir organiser notre Congrès, de concert avec une autre Fédération, qui n'a absolument rien de commun avec la nôtre, et ce, malgré tous les avis et protestations qui vous ont été adressés, en temps et lieu, par le Conseil national de la Fédération.

En conséquence, ledit Conseil national, après avoir consulté les délégués au 5^e Congrès national, vous informe officiellement qu'elle vous retire le mandat qui vous a été donné en 1892 et ne vous reconnaît plus qualité d'organiser le 6^e Congrès national de la Fédération des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France.

Nous vous prions de tenir compte de la présente et de nous en accuser réception.

Pour le Conseil national et par son ordre,

Le secrétaire général : Jean COULET.

Cette lettre qui apportait un changement profond dans les travaux préparatoires du Congrès national des Syndicats, amenait votre commission à prendre une décision nouvelle au sujet du Congrès de Lyon.

Il lui a semblé, en effet, non seulement utile, mais absolument indispensable que la Bourse du Travail de Nantes envoyât un délégué spécial au Congrès de Lyon.

Vous comprendrez comme nous, citoyens, cette nécessité, lorsque vous envisagerez d'un côté, la résolution de Marseille connue de vous aujourd'hui d'organiser concurremment au Congrès de Nantes, un Congrès dans la ville de Troyes, et d'un autre, la confusion réelle qui existe en ce moment au sein des Bourses du Travail et des Syndicats au sujet des Congrès.

Est-ce mauvaise volonté, est-ce manque de compréhension, nous l'ignorons ; mais, bien des milieux ouvriers, la ville de Lyon en tête, équivoquent sur le Congrès spécial des Bourses du Travail devant avoir lieu à Lyon (décision du Congrès des Bourses de Toulouse) et notre Congrès national des Syndicats qu'un double mandat autorise à organiser (décision des Congrès corporatifs de Marseille 1892 et Paris 1893).

Il faut absolument, citoyens, qu'au Congrès de Lyon, où toutes les Bourses de Travail de France seront représentées, la situation faite à la ville de Nantes soit éclairée au grand jour.

Il faut que dans l'intérêt de la classe ouvrière et pour notre conscience à nous-mêmes, le Congrès de toutes les Bourses de France vienne dire aux travailleurs de Nantes :

— Vous êtes dans la légalité, vous êtes doublement autorisés à accomplir la lourde tâche qui vous incombe ; nous confirmons, nous, Bourses du Travail, émanation directe des Syndicats ouvriers de France, le double mandat qui vous a été donné.

Et qui peut mieux que nous, qui tenons tous les fils du malheureux conflit actuel, expliquer notre conduite et supprimer aux yeux des délégués des Bourses les malentendus existants ?

Assurément personne.

Certainement, citoyens, vous comprendrez comme nous qu'il faut que nous allions

à Lyon. Cesera la plus utile des propagandes que nous ayons jamais faite pour la réussite du Congrès national.

C'est pourquoi votre commission du congrès vous soumet la proposition suivante qu'elle vous prie d'accepter :

« Le Comité général, reconnaissant la » nécessité d'être représenté au Congrès de » Lyon, décide d'y envoyer un délégué. » Considérant que l'envoi de ce délégué a » surtout pour objectif la réussite du Con- » grès national des Syndicats, décide que » ses frais de voyage et d'indemnité de sé- » jour seront supportés moitié par la Bourse » du travail, moitié par la caisse du Con- » grès.

» Invite les Bourses de la région qui ne » peuvent envoyer de délégués, à bien vou- » loir, si elles le jugent bon, user du nôtre » en contribuant selon leurs moyens à ses » frais de voyage.

» S'excuse, en outre, auprès des Bourses » voisines, du changement involontaire » survenu au sujet de l'offre qui leur a été » faite. »

2^o Sur le Questionnaire du Congrès

Citoyens,

Cent dix réponses nous sont parvenues de la part des syndicats au sujet de notre questionnaire sur l'ordre du jour du Congrès national.

Après un classement sérieux, on peut être autorisé à donner l'appréciation suivante sur l'ensemble des réponses :

Les Syndicats se prononcent en majorité pour la tenue d'un seul Congrès corporatif à Nantes.

La mise à l'ordre du jour de la loi des huit heures et du minimum de salaire est vivement réclamée.

Voici, d'ailleurs, sous un jour mathématique, les avis fournis par nos camarades des divers points de la France :

Pour la tenue d'un seul Congrès, sans préférence de titre fédératif : 96 ;

Pour la tenue d'un Congrès sous le titre de la Fédération des Syndicats : 6.

Pour la tenue d'un Congrès sous le titre de la Fédération des Bourses : 6.

Abstentions : 2.

2^e question. — Oui : 100. Non : 8. Abstentions : 2.

3^e question. — 63 syndicats ont formulé des propositions qui seront étudiées plus loin.

4^e question. — Oui : 73. Non : 33.

5^e Question. — Les réponses fournies à ce sujet, au nombre de 19, ayant plutôt un caractère particulier que général et ne touchant nullement le projet d'ordre du jour, nous avons pensé que les syndicats qui les formulaient n'auraient qu'à les développer au sein du Congrès en temps opportun.

Projet d'ordre du jour :

1^o — 83 oui et 11 abstentions.

2^o — 81 oui et 18 non ; 11 abstentions.

3^o — 101 oui et 8 observations.

4^o — 105 oui et 4 observations.

5^o — 106 oui et 4 observations.

6^o — 105 oui et 3 observations.

7^o — 107 oui et 1 observation.

8^o — 87 oui et 13 observations.

L'ordre du jour proposé par les syndicats nantais est donc accepté à une très grande majorité.

Il appartient cependant de tenir compte et de vérifier les réponses fournies à la question 3 de la première partie du questionnaire.

Soixante-trois syndicats ont en effet proposé la mise à l'ordre du jour de propositions diverses.

Trente-deux syndicats demandent d'une façon très ferme l'inscription de la journée de 8 heures et du minimum des salaires.

Vingt-six dans des propositions qui se rencontrent et se complètent l'une par l'autre, demandent une révision de la législation des syndicats, leur représentation au sein des Ecoles professionnelles dans les Commissions d'inspection d'ateliers, d'hygiène et de salubrité publique, dans les caisses d'épargne, etc., la suppression des assurances, l'application de la loi sur le travail des femmes, l'égalité de salaires des deux sexes, etc.

Trois Syndicats demandent l'étude des vignes à complant. Comme cela rentre dans la question agricole, il y a lieu de passer outre.

Un Syndicat demande la création de prudhommes pour l'industrie des transports en commerce. (Chambre syndicale des ouvriers et employés des Chemins de fer français).

La Fédération métallurgique demande de son côté la création d'un règlement unique comme base aux organisations syndicales et définissant dans leur ensemble les revendications générales des travailleurs.

Il aurait donc lieu d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

A. — Réglementation du travail. Journée de 8 heures. Minimum de salaires.

B. — Législation des Syndicats ouvriers.

C. — Exploitation de la femme dans l'industrie.

D. — Plan général de l'organisation prolétarienne.

Il convient d'ajouter, en outre, à l'article 4 et suivant la demande des Chemins de fer français : Création de prudhommes pour l'industrie des transports en commun.

Les autres observations fournies trouvent leur place dans les huit questions proposées par la commission du Congrès.

Le rapporteur, A. LE BIBOUL.

RÉUNION GÉNÉRALE

des syndicats adhérents à la Bourse du Travail, du dimanche 3 Juin

La Commission d'organisation du Congrès de Nantes faisait convoquer tous les Syndicats adhérents à la Bourse du Travail à une réunion générale le dimanche 3 juin, à 2 heures après-midi.

L'ordre du jour portait : Compte rendu des travaux de la Commission du Congrès.

Le citoyen Richard est nommé président et les citoyens Codet et Charrier, assesseurs. Le citoyen Brasseur est nommé secrétaire.

Chevé vient expliquer le but de la réunion, et la parole est donnée à Le Biboul, qui fait un rapport long et détaillé sur la question des Congrès.

Il fait tout d'abord l'histoire de nos mandats, le résultat de nos questionnaires, la conduite malheureuse de nos camarades de Marseille qui nous retirent le leur.

Au sujet du Congrès des Bourses du Travail de Lyon, Le Biboul développe les raisons plus que suffisantes qui nécessitent notre présence.

Répondant à une interruption, Le Biboul explique le mandat donné au citoyen Briand de nous représenter au Congrès de Paris. Il donne ensuite un aperçu documenté sur les réponses des Syndicats, et lit les deux rapports qu'il a faits à la Commission du Congrès.

— Voici, termine le citoyen Le Biboul, réduit en quelques lignes, le résultat des propositions formulées par nos camarades de la France. L'analyse de toutes ces modifications forme aujourd'hui un projet d'ordre du jour qui ne deviendra définitif qu'à la suite du Congrès des Bourses du Travail de Lyon.

Un citoyen interpelle Le Biboul au sujet du Congrès de Zurich (protestations).

— Citoyens, réplique Le Biboul, j'ai été chargé de vous renseigner au sujet des Congrès nationaux. Je considère ma tâche comme terminée.

Après un léger tumulte, l'ordre est rétabli.

Chevé fait appel au calme.

Mariot. — Je constate que les travailleurs nantais sont en discussion avec Marseille. C'est toujours la question politique qui domine. Vous envoyez des délégués qui vivent à vos dépens dans des Congrès inutiles.

Codet rétabli les faits pour Zurich et soutient l'utilité des Congrès nationaux.

Tulève se plaint que l'on ne respecte pas la liberté de la parole. Il vient défendre les travaux de la Commission.

Un violent tumulte règne pendant un moment.

Plusieurs orateurs se suivent à la tribune et parlent dans le même sens.

Tulève et Eugène Bernard font l'éloge des Congrès et essaient de ramener la discussion sur son véritable terrain.

Joguet et Brillouet parlent au milieu du bruit.

Chasle fait appel à l'entente.

Ledunois combat les paroles du citoyen Mariot, qui estime nuls les Congrès ouvriers.

Chevé fournit des explications sur la Fédération des Bourses du Travail. Il lit une lettre du citoyen Braun, délégué à la Fédération des Bourses par la Bourse de Nantes.

Un camarade de Saint-Nazaire se plaint au sujet de l'envoi du délégué à Lyon.

Le Biboul lui donne des renseignements à ce sujet.

Mariot propose un ordre du jour réclamant la publicité des réunions du Congrès.

Paon vient expliquer que cela ne peut dépendre nullement de nous, mais bien du Congrès lui-même.

La proposition Mariot est repoussée.

L'ordre du jour suivant est déposé sur le bureau :

« Les travailleurs syndiqués nantais, réunis le 3 juin à la Bourse du Travail, approuvent la conduite de la Commission d'organisation du Congrès, commission nommée par les délégués à la Bourse, et encouragent ladite Commission à poursuivre son but d'union. »

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité moins 2 voix.

Quelques paroles sont ensuite échangées au sujet de la Fête de la Renaissance. Blanchard donne connaissance de ce qu'il a fait.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le secrétaire, BRASSEUR.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le Congrès ouvrier de Nantes en 1894

ET LE

CONSEIL MUNICIPAL

Par 18 voix contre 6, le Conseil municipal que nous avons l'honneur de posséder a, dans séance du jeudi 24 mai, repoussé toute demande de subvention au Congrès national des Syndicats et Groupes corporatifs de France.

Il convient ici de citer des noms, car ce singulier scrutin peut être de nature à éclairer nos camarades.

MM. Biaute, Manson, Leduc, Brunshvicg, Jourdanne et Lebrun, fidèles à leurs promesses électorales, ont appuyé et voté la demande de la commission d'organisation de ce Congrès, ce dont nous ne saurions trop vivement les féliciter, car ils ont fait preuve d'esprit de suite et d'esprit démocratique.

Quant à MM. Teillais, Maublanc, Ponceau, Gaborit, Riom, Monfort, Etiennez, Adam, Poulain, Goullin, Lenoir, Guist'hau, Couradin, ils ont pris carrément position en face du monde ouvrier.

Est-ce à dire que ce résultat nous étonne ? Non ! Nous savons depuis longtemps — une funeste expérience nous l'a appris — que la plupart de nos élus ne mettent jamais leurs actes d'accord avec leur profession de foi et qu'ils ne reculent devant aucune palinodie.

Promettre et tenir, c'est deux !... Quand on a besoin du peuple, quel miroir à alouettes ne fait-on pas tourner devant ses yeux pour l'hypnotiser ?... Ces alouettes, laisse-t-on entendre, ne vont pas tarder à tomber, toutes rôties, dans l'assiette, bien vide, des travailleurs !

Mais quand il s'agit de prouver, par une décision législative ou municipale, ce puissant intérêt que l'on porte à l'ouvrier, il n'y a plus personne... Nos bons élus se renfrognent sous leurs hauts-de-forme, croisent à la Guizot leur redingote sur le ventre, et, après diner, l'âme gaie et l'estomac lesté, ils s'en viennent, allègrement, devant le tapis vert, débiter de prud'hommesques et mensongers lieux communs contre le prolétariat.

Lisez, pour vous en convaincre, les arguments dont MM. Maublanc et Goullin se sont servis au cours de la discussion...

A entendre ces messieurs, si le crédit de 2,000 francs demandé par M. Lebrun avait été voté, les ouvriers s'en seraient servis pour fusiller tous les bourgeois !!!

Tout au moins, ils auraient prêché la lutte acharnée contre les patrons, la désertion en masse dans l'armée, décrété la grève générale !.....

MM. Maublanc et Goullin ont appuyé leurs dires sur des questions posées soit au Congrès de Zurich, soit au Congrès de Marseille.

Nous avons le regret de leur apprendre, aujourd'hui, qu'il convient de distinguer les Congrès politiques et les *Congrès purement corporatifs*.

Or, le Congrès qui doit se tenir à la fin de l'été n'a d'autre but que d'étudier les voies et moyens pour activer l'organisation des salariés en groupements et syndicats.

Nos conseillers rétrogrades peuvent haïr les Syndicats — dont ils ont peur — mais ils savent qu'ils sont absolument légaux, puisque c'est le Parlement lui-même qui leur a donné l'existence !

On nous la baille belle avec la *grève générale* ! Nos ennemis ignorent-ils donc que c'est là une menace suspendue, sorte d'épée de Damoclès, au-dessus de la tête des patrons, et qu'en fait, les défenseurs les plus acharnés du parti socialiste se montrent hostiles à cette arme de guerre qui, avec le chômage, apporte la misère, la famine au domicile des travailleurs ?

En fait, tout le monde était convaincu, au Conseil municipal, que le Congrès de Nantes serait absolument calme — il le sera — et que nous saurons donner, par la dignité de notre attitude, une nouvelle preuve d'indépendance et de fermeté.

Pourquoi donc la subvention a-t-elle été refusée ? Tous les corps constitués votent bien des subsides pour des réunions de sociétés savantes, pour les expositions, pour les congrès d'hygiène, etc., etc. ; les congrès ouvriers sont-ils donc autre chose que des assemblées de travailleurs désireux de s'instruire et d'étudier les moyens pacifiques pour accomplir l'évolution sociale qui se prépare ?

La bourgeoisie ne peut être plus éternelle que ne le fut l'aristocratie ; mais, comme elle doit son pouvoir et son règne au peuple, qui s'est battu pour elle sur les barricades, la moindre notion de reconnaissance l'engageait à lui tendre une main amie et à le conduire, elle-même, jusqu'au seuil de l'affranchissement...

Hélas ! rien ne peut déchirer le triple bandeau que nos gouvernants semblent avoir posé sur leurs yeux ; l'intérêt personnel l'emporte sur la générosité des gens !

Que disons-nous ! l'intérêt personnel ! Mais le Conseil municipal l'a méconnu dans son dernier scrutin... Franchement, est-ce que MM. Maublanc, Goullin et consorts s'imaginent que les ouvriers voteront pour eux lors du renouvellement de l'administration municipale ?

Que nenni ! Donnant, donnant ! Le peuple n'est pas si bête qu'il se plaise à nommer ses pires adversaires et à les prier, genoux sur le sol, de lui confectionner une muselière !

Pour représenter des travailleurs, il faut des travailleurs ! On peut avoir les mains calleuses et le cœur haut placé, l'intelligence vigoureuse.

Quant à nos gouvernants actuels, qu'ils jettent un coup d'œil en arrière, et ils verront que les réactions ont toujours été funestes aux réacteurs et que le progrès ba-

laie les minces, les dérisoires obstacles entassés sous ses pas.

Nous nous vengerons d'une façon éclatante en montrant dans notre Congrès l'esprit d'ordre, d'initiative, de discussion et de paix profonde qui manque au Palais-Bourbon et à l'Hôtel de Ville.

X...

AU SUJET DE LA RUE DU CALVAIRE

On vient d'assister à une chose bizarre, si l'on peut appeler bizarrerie une inconséquence patronale de tous les jours.

Les patrons du bâtiment qui, semblables aux employeurs des autres industries, affichent un réel mépris pour les syndicats ouvriers et pourchassent à qui mieux mieux tous salariés soupçonnés de dévouement aux intérêts de sa corporation, viennent ces temps derniers d'accomplir auprès de ces syndicats tant détestés une démarche intéressée.

Il s'agissait, en effet, de la rue du Calvaire. Les patrons du bâtiment qui voient là, avec raison, une source de brillantes affaires pour eux, n'ont pas hésité à tenter près des syndicats ouvriers des démarches qui constituent une véritable courbette.

Certes, elle ne devraient avoir rien de blessant pour la dignité de personne, ces démarches qui consistent à mettre en présence sur le pied d'égalité les syndicats des patrons et ceux des ouvriers.

Mais si l'on envisage la persistance de MM. les patrons à ne pas vouloir reconnaître en *tout temps* aux groupements professionnels d'ouvriers, toute la considération et toute l'honorabilité, auxquelles ils ont droit, on est bien forcé de trouver inconséquent cette façon d'agir.

Les syndicats sont ou ne sont pas des institutions devant l'utilité desquels on doit s'incliner.

Puisque MM. les patrons sont heureux de les trouver lorsqu'ils en ont besoin, pourquoi cette guerre sourde contre ceux qui en font partie ? Pourquoi ce mépris et même ces insultes, malheureusement si souvent répétés à l'adresse des travailleurs que la confiance de leurs camarades place à l'administration des syndicats ?

Pourquoi ne pas persuader plutôt aux ouvriers qu'ils occupent que leur place est au sein de leur groupement corporatif ?

Pourquoi ?

La réponse n'est évidemment pas difficile à fournir, elle est même si simple que je glisse dessus.

Les ouvriers du bâtiment ont signé la pétition. Ce qu'ils recherchaient avant tout, c'était du travail. Ils auraient, dans ce but, signé pour tous les percements que l'on aurait voulu.

Ils savent parfaitement que les loyers augmentent de ce fait et que les quartiers propres leur seront davantage interdits ; mais il y a si longtemps qu'ils demeurent en compagnie de leurs microbes et ils savent si bien qu'on se moquerait d'eux s'ils demandaient que l'on fasse des percées dans le Marchix, à Sainte-Anne, sur les Ponts ou ailleurs, qu'ils en ont pris leur parti en philosophes et qu'ils ont signé.

Il est bien certain qu'ils n'ont pas songé un moment que, pour sauvegarder le pain de leur famille, la commune bourgeoise mettrait un frein à la rapacité des propriétaires qui empocheront les plus beaux millions et muselleraient les industriels qui, sur leur dos, se dévoreront entre eux.

Ils sont bien convaincus que les appétits ouverts devant ces sommes colossales, seront satisfaits. Les spéculations et les pots-de-vin marcheront leur train, suivant la prud'hommeque tradition, et ils ne se figureront pas un seul instant que les millions qui vont sortir de la cassette collective serviront à améliorer leur situation.

Il leur est avéré qu'il est absolument impossible que le plus pur de cet or qui est sorti du travail des ouvriers, serve à construire une rue magnifiquement aérée où les petites ouvrières qui, douze heures par jour pour vingt sous, ont respiré, le corps en deux, le chanvre chez Loyal-Péan ou le cuivre chez Dercelle, viendront se reposer dans des locaux hygiéniques, dont les logers seraient à la portée de leurs bourses.

Les ouvriers du bâtiment sont enfin bien fixés que leur avis importe peu.

Aussi, sans plus de réflexion, puisqu'il faut du pain pour les mioches, ils ont signé.

Si c'est du pain de méteil, tant pis ; il en faut.

A. Le BIBOUL.

LA VICTOIRE DE TRIGNAC

La grève de Trignac, presque insignifiante au début, n'a pris d'ampleur que le jour où le gouvernement a sollicité et obtenu de la Chambre les poursuites contre le citoyen Toussaint, qui vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire à dix jours de prison et 100 francs d'amende.

C'est mince, si l'on considère l'importance de l'acharnement mis par nos dirigeants dans toute cette affaire.

C'est une défaite écrasante pour la Compagnie aussi bien que pour le gouvernement, qui, en détournant la grève de son véritable terrain économique pour la porter sur le terrain politique, est venue au moment où, sans être compromise, la grève pouvait sombrer sous l'indifférence des travailleurs, donner un essor nouveau au mouvement gréviste en ranimant les énergies et en lui donnant le sentiment et la conscience de la justesse de leur cause.

Un deuxième Carmaux a commencé, et, malheureusement, il nous est impossible de faire connaître toutes les manœuvres mises en jeu dans cette dernière période : ce serait trop long pour le cadre de cet article.

Nous voulons seulement nous arrêter un instant sur les derniers incidents de la lutte et montrer la Compagnie et le gouvernement aux abois, et poussant les grévistes dans leurs derniers retranchements.

Une affiche directoriale fut apposée à la porte de la forge, informant les ouvriers d'avoir à reprendre immédiatement le travail, sous peine de renvoi ; cette affiche, accueillie par un éclat de rire général, fut suivie ensuite d'un acte qui,

aux yeux de la Compagnie, devait avoir un résultat surprenant : cela consistait à mettre en demeure le travailleur logé à l'usine d'avoir à vider les logements occupés par eux.

Devant un acte aussi infâme, nous avons pris une énergique résolution, et les grévistes ont alors résolu de se faire expulser *manu militari*.

Puis, ensuite, ces manœuvres ayant échoué, une nuée d'huissiers vinrent signifier aux ouvriers puddleurs d'avoir à accepter leurs comptes, qui, en cas de refus, seraient déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations, la Compagnie croyant encore une fois venir à bout de la résistance et forcer les grévistes à céder et à réintégrer l'usine.

Toutes ces manœuvres, plus honteuses les unes que les autres, furent déjouées grâce au calme et à l'énergie des travailleurs qui décidèrent de continuer la lutte à outrance plutôt que céder à des procédés aussi plats.

Nous ne parlons que pour mémoire des procédés policiers qui consistaient à faire embaucher les camarades sur les routes par la gendarmerie, pour essayer de grossir le nombre des renégats en petit nombre qui, escortés par ces mêmes gendarmes, avaient la prétention de faire croire que l'usine était en pleine activité.

Malgré toutes ces manœuvres, la compagnie et le gouvernement, trompés par notre attitude, convaincus que la lutte allait continuer, se décida à mettre les pouces et à vouloir discuter les conditions de la reprise du travail.

Ces conditions, que vous connaissez tous, furent une victoire éclatante; car satisfaction était donnée sur tous les points, et, sans une trahison à la dernière heure, la victoire était un triomphe.

Et maintenant, voici le bilan de la lutte. L'augmentation des trois centimes pour les manœuvres représente une somme annuelle de 125 mille francs qui, ajoutée à l'endiguement de la diminution des 20 0/0 que l'on voulait imposer aux autres corporations et qui est de 11 cent mille francs, donne une moyenne de 12 cent 25 mille francs qui reste acquis au pays tous les ans. Le chômage forcé de l'usine pendant les deux mois de lutte coûte à la Compagnie 900 mille francs.

On voit par ces chiffres que le succès est complet, et que le patronat et le capital unis dans un même coffre-fort, peuvent être vaincus par l'union et la solidarité de tous les travailleurs unis dans un même sentiment d'émancipation. La grève de Trignac n'a coûté à la solidarité ouvrière que 30 mille francs.

A côté du but matériel obtenu, la grève a permis, pendant ces deux mois de luttes, de semer dans le pays des germes indestructibles et l'idée sociale, imparfaitement connue, est maintenant ancrée profondément au cœur de cette vaillante population ouvrière de Trignac.

M. TULÈVE.

Tous tumultes, désordres et mutineries proviennent quelquefois de légitimes causes, et plus souvent d'avoir du mal que du désir d'en faire. — (HENRI IV).

Les Grèves à Nantes

La grève des charpentiers est terminée. Nos camarades ont obtenu une petite satisfaction.

Celle des fileuses de l'usine Roussel reste stationnaire. Sur 76 ouvrières qui ont abandonné le travail afin d'obtenir le renvoi de leur directeur, 39 sont rentrées, savoir : 3 fileuses sur 8 qui travaillaient avant la grève ; 24 peigneuses sur 29 ; 4 peloteuses sur 5 et 8 diverses. 31 ouvrières sont encore aujourd'hui hors de l'établissement.

Quelques secours arrivent aux grévistes et, le commerce des petits pois aidant, cela fournit aux ouvrières ce qui est nécessaire à leur existence.

Il paraît que le directeur qui aurait été mis en cause aurait renvoyé un des contre-maitres les plus estimés.

L'effervescence est grande, dit-on, dans l'atelier et il y a à craindre que le mouvement gréviste, qui se dissipait, ne prenne une nouvelle extension.

Nous prions donc les camarades qui n'auraient pas encore envoyé leur obole de le faire sans retard.

Les Ouvriers Granitiers

Les ouvriers qui subissent actuellement le chômage occasionné par la grève des patrons carriers, qui préfèrent fermer leurs chantiers plutôt que de subir la nouvelle taxe municipale, qu'ils trouvent exagérée, se sont réunis, le 5 juin, à 10 heures, à la Bourse du Travail. Une délégation composée de trois granitiers, trois carriers, trois paveurs et trois maçons, a été chargée d'intervenir auprès de M. le maire de Nantes et de le prier de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour procurer aux ouvriers soit du travail, soit des moyens d'existence.

Cette délégation a été reçue à trois heures à la mairie.

Le résultat de l'entrevue a été bien maigre : 105 bons de pain pour 1 200 ouvriers !!!

Malgré le calme préconisé par beaucoup d'entre eux, une certaine agitation règne parmi les ouvriers.

Ce calme pourra-t-il durer, nous l'espérons !!!

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

La Chambre des Communes, à la seconde lecture du Bill fixant à 8 heures la journée de travail dans les mines, a voté pour, par 281 voix contre 194.

Quand le Parlement français en fera-t-il autant ?

AVIS

La Chambre Syndicale des Tourneurs, Ajusteurs et Raboteurs porte à la connaissance de toutes les Chambres Syndicales que le rapport au Congrès de Zurich est en vente au siège de la Chambre Syndicale, au prix de 30 centimes, rue Beau-Soleil, 10 (Salle Chevalier)

PENSÉES

LE DEVOIR

Tous les devoirs se mesurent, en général, par les rapports qui lient les hommes entre eux.

ÉPICTÈTE.

Celui qui ne pense à ses devoirs que lorsqu'on l'en avertit, n'est digne d'aucune estime.

PLAUTE.

L'ÉGOÏSME

L'égoïsme est une combinaison, un système, une volonté de tout ramener à son bonheur.

LA BRUYÈRE.

L'égoïste brûlerait votre maison pour se faire cuire un œuf.

CHAMFORT.

Quand vous voyez un homme conduit en prison ou au supplice, ne vous pressez pas de dire : Celui-là est un homme méchant qui a commis un crime contre les hommes ; car peut-être est-ce un homme de bien qui a voulu servir les hommes et qui en est puni par leurs oppresseurs.

LAMENNAIS.

On querelle les malheureux pour se dispenser de les plaindre.

VAUVENARGUES.

Le Gérant : D. COLOMBE

A CÉDER

dans de bonnes conditions

ET POUR AFFAIRES DE FAMILLE

ÉPICERIE, ROUENNERIE & BUVETTE

Boulevard Sébastopol, 8, et rue Coulmiers, 2

NANTES

S'adresser chez M. DURAND, à ces adresses.

M^{me} LEVAVASSEUR SAGE-FEMME

Ex-Interne et Lauréate des Hospices de Tours et d'Angers

MAISON D'ACCOUCHEMENT

7, Rue Crébillon

PRIX MODÉRÉS & REMISE IMPORTANTE AUX OUVRIERS SYNDIQUÉS

Nota - Dans l'intérêt de ses Clientes, M^{me} Levavasseur leur conseille toujours de lui faire quelques visites pour éviter des accidents.

PHARMACIE B. BUREAU

Ex-Interne des Hôpitaux

1^{er} prix de l'École de Médecine et de Pharmacie

8, Rue d'Orléans, 8

Défiant toute concurrence tant par la modicité de ses prix que par la pureté absolue de ses produits.

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de falsifications.